ACCES AU DROIT

Espace Municipal de Médiation et d'Accès au Droit

Convention de partenariat avec la Ligue des Droits de l'Homme

EXPOSE DES MOTIFS

Fondée en 1898, La Ligue des Droits de l'Homme est une association qui agit pour la défense des droits et libertés de toutes et tous. Elle agit notamment pour le respect des libertés individuelles, l'égalité, la lutte contre les discriminations, la lutte contre le racisme et la préservation des droits fondamentaux.

Elle développe, dans le cadre de son action en faveur des droits des étrangers, des permanences à destination de la population, en proposant écoute, soutien et aide aux démarches pour l'accès aux droits.

Compte-tenu des actions développées au sein de l'Espace Municipal de Médiation et d'Accès au Droit depuis de nombreuses années, notamment sur les questions liées au droit des étrangers, la proposition de permanences gratuites de la Ligue des Droits de l'Homme apparaît pertinente et en réponse aux besoins des ivryens.

Ces permanences se tiendraient, compte-tenu des disponibilités de l'intervenant et des locaux le vendredi de 10h à 12h, une fois tous les 15 jours.

Je vous propose donc d'approuver la convention de partenariat à conclure avec la Ligue des Droits de l'Homme définissant le champ et les modalités d'action de cette association au sein de l'Espace Municipal de Médiation et d'Accès au Droit.

P.J.: convention

ACCES AU DROIT

20) Espace Municipal de Médiation et d'Accès au Droit

Convention de partenariat avec la Ligue des Droits de l'Homme

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les statuts de la Ligue des Droits de l'Homme, association loi 1901 qui combat tout forme de racisme et de discrimination fondée sur notamment la nationalité et plus généralement toute atteinte au principe fondamental d'égalité entre les êtres humains et qui intervient chaque fois que lui est signalé une atteinte à ces principes au détriment des individus.

considérant la volonté de la Ville de mener des actions en matière de prévention d'accès aux droits des étrangers et de lutte contre les discriminations,

considérant qu'en matière d'accès aux droits des étrangers, la situation des intéressés nécessite un accompagnement adapté,

considérant que la Ville souhaite apporter un soutien matériel à la Ligue des Droits de l'Homme, en vue de la mise en place de permanences relatives aux droits des étrangers, au sein de l'Espace Municipal de Médiation et d'Accès au Droit (EMMAD),

considérant dès lors l'intérêt local du partenariat avec la Ligue des Droits de l'Homme permettant l'accueil, l'écoute et l'aide aux démarches des intéressés,

vu la convention, ci-annexée,

DELIBERE

par 39 voix pour et 6 abstentions

ARTICLE UNIQUE: APPROUVE la convention de partenariat avec la Ligue des Droits de l'Homme, déterminant le champ et les modalités de l'action de cette association au sein de l'Espace Municipal de Médiation et d'Accès au Droit à Ivry-sur-Seine, et AUTORISE le Maire à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

TRANSMIS EN PREFECTURE LE 28 SEPTEMBRE 2016 RECU EN PREFECTURE LE 28 SEPTEMBRE 2016 PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE LE 27 SEPTEMBRE 2016